



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2019  
(Date de convocation : 27 MAI 2019)

Délibération n° 20190605/05

Conseillers en exercice	: 14
Nombre de présents	: 9
Nombre de votants	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le cinq juin deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Michele Dupont, M. Alain Loncan, Adjoint,

Mme Pascale De Paoli, Mme Régine Lignier, Mme Valérie Seng, M. Pierre Brau-Nogué, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Séverine Flory (excusée), M. Jean-François Rabaud (procuration à M. Gérard Ara), M. Guillaume Pambrun, M. Jacques Gardères, Mme Régine Escaffre

Secrétaire de séance : M. Michèle Dupont

**OBJET : ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION DU PIC DU MIDI A LA SUITE D'UNE DEMISSION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la vacance du poste de délégué suppléant au Syndicat Mixte de Valorisation du Pic du Midi à la suite de la démission de Mme Claudine Padroni-Bourdieu, acceptée par M. le Préfet le 10 mai 2019 et notifiée par courrier reçu le 23 mai 2019,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services dudit Syndicat Mixte, il est nécessaire de remplacer la déléguée suppléante ;

Considérant la candidature de Mme Michèle Dupont, Adjointe au Maire ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle candidature et de voter.

Mme Pascale De Paoli et M. Alain Loncan se proposent comme assesseurs pour le déroulement de cette élection.

➤ **Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Madame Michèle Dupont comme déléguée suppléante au Syndicat Mixte de valorisation du Pic du Midi.

Résultat du scrutin :

Est candidate : Mme Michèle Dupont

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus : 10

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 11 juin 2019

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard Ara

